

CAMPUSFRANCE

La création de l'agence CampusFrance correspond à la mise en œuvre d'une volonté du ministère des Affaires étrangères, en lien avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de renforcer l'attractivité de la France dans le domaine de l'enseignement supérieur.

□ AVANT TOUT, CAMPUSFRANCE, c'est :

- la fusion de notre dispositif de promotion de l'enseignement supérieur jusqu'ici assuré avec succès par l'agence EduFrance (reconnue comme l'une des meilleures agences mondiales en ce domaine) avec deux autres opérateurs essentiels de la mobilité universitaire et scientifique, le CNOUS et EGIDE, qui assurent, pour le compte du ministère des Affaires étrangères, la gestion des instruments de la coopération universitaire, dont les bourses du gouvernement français. Ils assurent ce même service pour les bourses des gouvernements étrangers.
- un instrument puissant permettant à la France de tenir un rôle majeur dans l'économie du savoir, en favorisant la projection internationale de nos établissements d'enseignement supérieur, en attirant les meilleurs étudiants étrangers par la garantie qui leur est donnée d'un parcours académique de réussite, en favorisant le développement de nos instruments de partenariats universitaires et scientifiques.
- une démarche novatrice des ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui ont conduit des travaux communs, en concertation étroite et avec le plein assentiment des opérateurs concernés et des établissements, pour aboutir aujourd'hui à la naissance de cette agence.

□ STATUTAIREMENT, CAMPUSFRANCE, c'est :

- un GIP, comme l'était EduFrance, associant l'État français et les établissements d'enseignement supérieur, auxquels s'ajoutent aujourd'hui deux nouveaux membres EGIDE et le CNOUS, afin de constituer à terme, l'agence pour la mobilité internationale universitaire et scientifique.

□ AUJOURD'HUI, CAMPUSFRANCE, c'est :

- un dispositif, issu de la reconfiguration de l'agence EduFrance, qui s'appuiera, pour son action à l'étranger, sur le relais de plus de 80 espaces CampusFrance dans le monde, placés sous l'autorité de l'ambassadeur et installés au sein des établissements culturels français à l'étranger.
- ce nouveau dispositif intégrera tous les acquis de l'expérience des Centres pour les Études en France (CEF) développée, depuis plus de deux ans.

□ LES ESPACES CAMPUSFRANCE SONT AU SERVICE DE L'ÉTUDIANT ÉTRANGER.

Ils ont pour principale mission de coordonner toutes les réponses à apporter aux étudiants s'intéressant à nos formations supérieures, de la recherche d'information à la pré-inscription.

- Sans avoir à se déplacer, grâce au site internet unique (campusfrance.org) et à ses déclinaisons dans chaque pays (pays.campusfrance.org), l'étudiant étranger est guidé dans sa démarche. Il peut ouvrir un espace personnalisé lui permettant de dialoguer avec les responsables CampusFrance de son pays de résidence. Il peut aussi utiliser le puissant moteur de recherche dont CampusFrance assure la gestion ainsi que le catalogue en ligne des 20 000 formations supérieures, qui vient d'être actualisé et remanié (nomenclatures simplifiées, traduction en quatre langues principales).

Lorsque son souhait de se pré-inscrire dans telle ou telle discipline est exprimé, l'étudiant peut dialoguer en direct avec un responsable de l'établissement pour lequel il se porte candidat et s'inscrire en ligne, si l'établissement est partenaire du dispositif.

- L'étudiant étranger a également la possibilité de se rendre sur place dans les espaces CampusFrance, spécifiquement conçus pour lui et où une documentation complémentaire est mise à sa disposition. Il y est accueilli par des personnels formés par le ministère des Affaires étrangères et par l'agence, à même de l'aider à prendre une décision de formation et à accomplir les formalités administratives et consulaires préalables utiles (entretien de motivation, vérification des diplômes, création d'un dossier numérisé auquel ont accès les établissements d'enseignement supérieur concernés par la demande du candidat).

La mise en place d'un tel guichet unique facilitera le parcours de l'étudiant.

□ **LES ESPACES CAMPUSFRANCE PARTICIPENT À LA PROMOTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE FRANÇAISE.**

Ils ont en effet également pour vocation de :

- promouvoir notre enseignement supérieur, en particulier dans les universités du pays-hôte, en liaison avec l'agence CampusFrance qui organise les manifestations majeures (salons « phares »).
- assurer le suivi de la charte de qualité pour l'accueil des étudiants étrangers à travers les 74 indicateurs de performance et de résultats qui, tout au long de la chaîne d'accueil, définissent selon les meilleurs standards internationaux, la qualité des actions qui doivent être menées afin que tout étudiant étranger soit accompagné, de la meilleure façon, depuis son premier « désir de France », jusqu'à son retour au pays après sa formation en France. La mise en place d'un guichet unique facilitera le parcours de l'étudiant.

□ **CAMPUSFRANCE EST UN DISPOSITIF APPELÉ À MONTER EN PUISSANCE.**

- Parallèlement au dispositif mis en place à l'étranger, de façon symétrique et grâce à l'intégration du CNOUS et du réseau des CROUS, ainsi que d'EGIDE, des espaces CampusFrance seront créés en France auprès des CROUS. Ils permettront de donner une réponse concrète en aval à la qualité de notre accueil.
- Des expérimentations seront menées à la rentrée prochaine, de façon à généraliser un certain nombre de mesures dès 2008 (guidage précis, accompagnement aussi personnalisé que possible, mise en place de tuteurs, guichet unique).
- **À TERME, CAMPUSFRANCE** procédera à l'intégration complète des activités de promotion, d'accueil et de gestion des bourses.